

Compte-rendu Call Covid19/ Département Seine et Marne Le 16 avril 2020

65 participants

Animation :

- Mme Alexandra DUBLANCHE, Vice-Présidente chargée du Développement Economique et de l'Attractivité, de l'Agriculture et de la Ruralité à la Région Ile-de-France
- M. Cyrille Le VELY, Secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Ordre du jour :

- Introduction de Mme La Vice-Présidente et de M. Le Secrétaire général
- Présentation des dispositifs mis en place par la Région (Mme La Vice-Présidente)
- Point sur les dispositifs mis en place par l'Etat (DDFIP 77, URSSAF)
- Point sur les dispositifs mis en place par la Banque de France
- Questions-réponses avec les participants.

REGION ILE-DE-FRANCE - Alexandra DUBLANCHE rappelle les dispositifs mis en place par la Région et les sujets d'actualité :

1) Fonds de solidarité : suite aux annonces du gouvernement, l'enveloppe initiale de 1 milliard est augmentée à hauteur de **7 milliards d'euros**

- sur le 77 : 7 500 subventions versées au titre du volet 1.
- sur l'ensemble de la Région Ile-de-France : 77 706 subventions versées correspondant à 106 millions d'€.

Il faut continuer à communiquer massivement auprès des TPE, commerçants, autoentrepreneurs, professions libérales car en IDF les demandes déposées sont bien en deçà du nombre de TPE.

Le volet 2 du fonds de solidarité permettra à une partie des entreprises du volet 1 de bénéficier d'une subvention complémentaire pouvant aller jusqu'à 5000 € pour surmonter une impasse de trésorerie et prévenir les faillites.

<https://www.iledefrance.fr/fonds-de-solidarite-jusqua-5000-euros-pour-les-petites-entreprises>

2) Difficulté d'accès aux crédits bancaires pour les TPE : **Prêt Back'up prévention à taux zéro avec Bpifrance** qui devrait être très rapidement opérationnel : prêt à taux 0 de 10k à 300k€, offrant un différé de remboursement de 2 ans et sans garantie personnelle du dirigeant.

3) Distribution de masques :

-**Distribution de 10M de masques déjà effectuée par la Région** auprès du personnel soignant via l'ARS, aux différents départements et mairies, aux pharmacies, aux opérateurs de transport...

-**Pour les TPE et les commerçants : une livraison devrait intervenir sous peu via différents canaux de remise sur le 77**

-**Pour les PME et ETI : utiliser la centrale d'achats de la Région Ile-de-France** pour les équipements de protection. Recommandation de faire des commandes groupées par le biais de fédération d'entreprises

<https://www.iledefrance.fr/covid-19-collectivites-commandez-la-centrale-dachat-regionale>

4) Numérisation des commerçants :

La Région soutient la transition numérique des artisans et commerçants franciliens sur la base de diagnostic en lien avec la CMA et la CCI via **le chèque numérique d'un montant max de 1500€**.

Relayer aux commerçants les solutions disponibles sur **la plateforme de solutions mise en place par la Région, onglet « solutions pour les artisans-commerçants »**

<https://smartidf.services/fr/solutions-covid19>

Dans cette période difficile, l'e-commerce permet de donner un nouveau souffle aux commerçants. La numérisation des petits commerces est, comme nous le disons depuis longtemps, un enjeu majeur pour l'avenir.

ETAT – Cyrille LE VELY : Rappel des dispositifs successivement déployés - le chômage partiel puis le fonds de solidarité - et expression des enjeux actuels :

- la disparité d'accès au soutien financier pour certaines entreprises - difficultés pour celles qui rencontraient déjà des problèmes avant le COVID-19 ;
 - l'accès aux masques est essentiel pour le redémarrage au 11 mai 2020 ;
 - inciter les petits commerces à répondre à des commandes pour leur assurer de la trésorerie (e-commerce ou par téléphone)
 - enjeu de relancer l'activité dans les domaines des bâtiments et travaux publics en redémarrant par les petits chantiers (mise en place progressive des protocoles professionnels sur les chantiers).
- **DIRECCTE** (qui n'a pas pu s'exprimer) : Concernant les chiffres de l'activité partielle pour le département du 77 :
 - 6364 autorisations signées
 - représentant près de 25,8M d'heures
 - pour un montant global de 50,6M€.

- **DDFIP** :

Nouveau projet de loi des finances avec propositions d'évolution (en cours).

Fonds de solidarité volet 1 :

- au national : 900 000 demandes
- dans le 77 : 7 500 entreprises avec perspectives du doublement d'ici la fin avril – très peu de rejet au niveau de l'instruction.

Fonds de solidarité volet 2 : de 2 000 à 5 000 € sur la base du volet 1 avec un élargissement prévu des conditions d'éligibilité – **décret attendu.**

Report charges et impôts directs :

1 200 demandes correspondant à 32 M€ sur le mois de mars.

Les déclarations prévues en mai pourront se faire jusque juin.

Pour rappel : TVA et prélèvement à la source sont exclus des reports.

Annnonce du gouvernement à confirmer d'ici 10 jours : 750 M € de charges fiscales et sociales seraient annulées dans les secteurs : hôtellerie, restauration et arts/spectacles.

Prêt garantie Etat (PGE):

150 000 entreprises pour 22 milliards accordés soit 1/3 des demandes au total.

Décisions sont positives dans 85% des cas ; les 15% de refus s'apparentent à des difficultés financières préexistantes à la crise Covid-19.

- **BANQUE DE FRANCE** :

75 dossiers de médiation reçus depuis le 16 mars sur l'ensemble du 77.

Profil des demandes :

- entreprises de 20 à 40 salariés
- moyenne du prêt demandé : 60 000€ (va de 8 000 à 700 000 €)

Motifs de refus d'accès au Prêt Garantie Etat : pas de capitaux propres, parfois interdiction bancaire, bilans non finalisés et concernent généralement des entreprises qui connaissent des difficultés structurelles sans lien avec le COVID19.

Point prévu prochainement avec le MEDEF et Fédération bancaire sur les accès aux PGE.

Outil OPALE disponible : pour faire des simulations pour appuyer les demandes de crédits avec possibilité d'avoir un entretien avec analyse de la banque.

- **URSSAF :**

Même dispositions en avril que celles appliquées en mars pour les reports à 3 mois ou modulations d'échéances.

Campagne de mailing en cours pour rassurer que les demandes de report ont été prises en compte.

Travailleurs indépendants : échéance d'avril sera lissée sur les échéances ultérieures, une réévaluation des revenus 2020 peut d'ores et déjà être faite.

Artisans et Commerçants en activité au 15/3 et immatriculés avant le 1/1/19 : **versement d'une aide COVID 19 cumulable avec le fonds de solidarité ou aide action sociale : attribution automatique par l'URSSAF fin avril sans aucune demande à formaliser.**

- **Echanges – Questions/Réponses :**

- Concernant les commerçants, la possibilité de procéder à des commandes est-elle réservée uniquement aux métiers de bouche ou de première nécessité ?

Non cela concerne tous les commerces sur la base de commandes préalables passées (tel ou e-commerce) avec précautions d'usage au moment de la récupération du colis.

- Quelle mention sur l'attestation ?

La personne qui retire une commande peut cocher la case 1ere nécessité.

- En lien avec la reprise d'activité du bâtiment, quid de l'ouverture des déchetteries pour éviter les dépôts sauvages ?

Annnonce de la réouverture des déchetteries à usage professionnel à partir de mardi prochain (créneaux définis).

Annonce par la Région de la distribution de masques la semaine prochaine auprès de l'ensemble des TPE et commerçants en lien avec la CPME et la CMA du 77.

Pour les autres entreprises (autres que TPE) : la centrale d'achat de la Région Ile-de-France est ouverte (et accessible aux communes et entreprises) avec des prix attractifs.

La prochaine Réunion devrait se tenir le 30 avril à 15h.